



SMECTOM du Plantaurel  
Las Plantos 09120 Varilhes  
Tél. : 05 61 68 02 02  
[www.smectom.fr](http://www.smectom.fr)

## La TEOMi : une évolution de ma taxe déchets

*Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la taxe déchets a évolué pour près de 40 000 foyers collectés par le SMECTOM du Plantaurel.*

### Les principes fondamentaux

- **1 vidage = 1 comptage** : chaque vidage de bac ou chaque dépôt de sac dans le conteneur collectif est compté. Les ordures ménagères ne sont pas pesées.
- **Seules les ordures ménagères sont comptées** : la TEOMi ne concerne pas les emballages triés dans le bac jaune ou déposés dans les conteneurs collectifs (récup'emballages).
- **Toutes et tous concerné-es par la TEOMi** : Si je suis propriétaire, ma première TEOMi apparaîtra sur ma feuille d'impôt 2025 par rapport à ma production de déchets de 2024. Si je suis locataire, mon propriétaire répercutera la TEOMi dans mes charges locatives.

### La formule

**TEOMi = UNE PART FISCALE** (calculée sur la valeur locative du logement ou du local) + **UNE PART VARIABLE** (calculée en fonction du volume de déchets produit sur une année civile).

### Tout comprendre sur la TEOMi

- **Une foire aux questions** en ligne : <https://www.smectom.fr/faq-taxe-dechets/>
- **Prendre rendez-vous** pour obtenir des explications : tél. 05 61 68 02 02 / [contact@smectom.fr](mailto:contact@smectom.fr)
- **Rencontrer les équipes** du SMECTOM lors des permanences de distribution de bacs et de composteurs

*Sites du SMECTOM à Villeneuve d'Olmes : lundi 8h-12h / Le Fossat : mardi 8h-12h / Cadirac : mercredi 8h-12h / Varilhes : jeudi et vendredi de 8h à 12h30.*